



Les maires de la Vienne saluent la qualité des relations avec le Procureur de la République

lundi 12 juillet 2021, par [lpe](#)

Sous la présidence de Marie-Jeanne Bellamy, [1] l'association des maires et présidents d'intercommunalités de la Vienne s'est réunie le 2 juillet dernier à Jaunay-Marigny afin de faire le bilan de l'activité au cours de l'année 2020 et faire part, notamment aux parlementaires présents, de leurs attentes.

Devant une assemblée fournie, il a été question bien entendu d'une année atypique pour ces élus de proximité qui ont dû faire face à la crise sanitaire. Les élections municipales et communautaires ont demandé une organisation particulière et constituent toujours un moment charnière pour les collectivités. La formation des nouveaux élus, à distance pour cette année, est une mission importante de cette association.

Au-delà du bilan, il s'agit désormais de préparer l'avenir.

Ainsi, Thierry Claverie, le Directeur Académique, a rappelé le schéma idéal qui consisterait à mieux répartir les effectifs scolaires entre les pôles urbains, souvent saturés et la ruralité. Un souhait certes favorisé par l'émergence du télétravail et de l'appétence de beaucoup pour une plus grande qualité de vie, mais un souhait qui ne s'impose pas ! L'attractivité des territoires en particulier et de la Vienne en général pour de nouvelles familles est un sujet qui demeure sur la table.

Une vraie politique partenariale avec le Parquet de Poitiers

Invité à cette assemblée, le Procureur de la République, Michel Garrandaux, à quelques jours de son départ en retraite, a rappelé le large partenariat mis en place avec les élus. A cette occasion, une nouvelle convention a été signée avec la Présidente de l'association (*Photo ci-dessus. Crédits : Le Petit économiste*).

Echange d'informations notamment via une boîte email dédiée : mairie.tj-poitiers@justice.fr, signalements divers, informations sur l'avancement des procédures, incivilités envers les élus...

Une autre adresse email est dédiée aux questions d'état civil : civil.pr.tj-poitiers@justice.fr

De plus, **un observatoire des agressions, outrages, menaces... envers les élus a été créé en 2020**. Des formations des élus sont également au programme, eux qui sont de plus en plus en première ligne au quotidien.

Les maires seront également appelés à proposer des travaux d'intérêt général dans le cadre de la nouvelle politique pénale du Garde des Sceaux.



En conclusion, Marie-Jeanne Bellamy a souhaité alerter les parlementaires sur les projets éoliens dans la Vienne, en leur demandant d'agir pour que la législation intègre aussi la consultation des conseils municipaux des villes voisines à tout projet. Elle a également soulevé les contraintes liées à la règlementation "zéro artificialisation" qui freine le développement économique et tend vers une sobriété foncière. Sur ce sujet, comme dans bien d'autres, un équilibre semble nécessaire. Enfin l'autonomie financière des collectivités et le manque de poids du projet de loi 4D ont été mentionnés par la représentante des élus locaux de la Vienne.

Des sujets qui devraient être abordés à nouveau lors du Salon des Maires du département attendu au Palais des Congrès du Futuroscope le 29 octobre 2021.

CR.

Pour rappel, le département de la Vienne compte 266 communes.

Plus : www.adm86.fr

Notes

[1] Maire des Trois Moutiers, Vice-présidente de la Communauté de communes du Pays Loudunais, Conseillère départementale